

PREAVIS No 36/2012

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux

Date proposée pour la
1^{ère} séance de commission :

le jeudi 20 décembre 2012 à 19 h. 00

au services de travaux publics, rue de la Gare 30, Montreux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 TTC pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux.

2. Historique

Ces travaux sont consécutifs à la construction privée de la société « Blackrock SA » du bâtiment « Arcadia » sis à la rue de l'Eglise Catholique 8. En effet, dans le cadre de cet important chantier, les réseaux souterrains doivent être adaptés.



3. Préambule

Dans le cadre des travaux de requalification de l'espace public à réaliser, le pavage de la ruelle du Trait est envisagé. Pour être en adéquation avec le quartier, un traitement semblable à celui de la rue de l'Eglise Catholique avec des pavés en béton est privilégié. Cet aménagement est fondé sur le plan directeur communal (PDcom, approuvé par le Conseil d'Etat le 26 février 2001) qui préconise un traitement spécifique du réseau d'anciennes ruelles compris à l'intérieur de tout l'îlot délimité par les avenues Nestlé et du Casino et la Baye de Montreux, afin de souligner la valeur identitaire de ces voies.

4. Description des travaux

4.1. Mise en séparatif

Le réseau actuel est constitué d'un collecteur unitaire (mélange des eaux usées et des eaux claires) en ciment qui est en mauvais état. La mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux, imposée par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991, est prévue dans le cadre de ces travaux sur une longueur d'environ 40 mètres.

4.2. Eclairage public

Un tube pour le renouvellement de l'éclairage public sera posé sur le même tronçon que les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et il est prévu de remplacer les deux luminaires existants par trois luminaires équipés de la technologie LED. L'éclairage public sera ainsi renforcé pour supprimer le sentiment d'insécurité dans ce type de ruelle étroite.

4.3. Infrastructures souterraines pour les services industriels (SI)

La Romande Energie SA prévoit le renouvellement du réseau électrique entre le trottoir amont de l'avenue du Casino et la rue de l'Eglise Catholique, soit une longueur d'environ 60 mètres.

Le SIGE (eau potable) souhaite profiter des travaux pour remplacer un branchement de leur conduite sur une longueur d'environ 25 mètres et Swisscom pour compléter leur réseau existant avec la construction de 3 nouvelles chambres.

4.4. Surface de la ruelle du Trait

Suite aux travaux susmentionnés le revêtement bitumineux de la ruelle sera remplacé sur une surface d'environ 250 m², par la réalisation d'un pavage en béton, semblable à celui de la rue de l'Eglise Catholique. Pour des raisons de coût, le choix s'est porté sur un pavage en béton et non pas en grès, ce dernier ayant un coût estimé à Fr. 220.00 le m² (contre Fr. 100.00 le m² pour celui en béton), soit une plus value totale de Fr. 30'000.00. De plus, pour des questions de conformité, ce même pavage en grès aurait ensuite dû être utilisé pour toutes les réfections des rues voisines ce qui engendrerait des surcoûts encore bien plus importants.

5. Enquête publique

S'agissant principalement de travaux d'entretien, hormis le pavage en béton, une mise à l'enquête ne s'avère pas nécessaire.

6. Déroulement des travaux

La réalisation de ces travaux est prévue, d'entente avec l'entreprise générale mandatée pour la construction du bâtiment « Arcadia » sis à la rue de l'Eglise Catholique 8, de février à avril 2013. Ils débiteront par l'exécution des fouilles pour les SI, la mise en système séparatif et la pose de tubes pour l'éclairage public. Ensuite, la réfection de la surface avec l'exécution du pavage en béton suivra.

Un cheminement piétonnier sécurisé sera maintenu pendant le chantier, afin de garantir l'accès des piétons aux bâtiments et notamment au restaurant « La Locanda ».

7. Coût de réalisation

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées (selon la procédure sur invitation des marchés publics).

Les autres prestations ont été évaluées sur la base des prix pratiqués actuellement lors d'offres récentes.

- Génie civil – aménagements de surface	Fr. 34'000.00
- Génie civil – mise en séparatif du réseau des collecteurs	Fr. 51'000.00
- Eclairage public	Fr. 8'000.00
- Géomètre et frais divers	Fr. 5'000.00
- Divers, imprévus et régie (environ 15% du génie civil)	<u>Fr. 12'000.00</u>
Total (TTC)	Fr. 110'000.00

8. PARTICIPATION FINANCIERE DE TIERS

Cette ruelle se trouvant sur une servitude de passage public en faveur de la Commune de Montreux, il n'y a pas de participation des propriétaires ou de tiers. De plus, aucun dégât n'a

été provoqué sur la ruelle du Trait lors de la construction du complexe, tous les matériaux ayant été acheminés par la rue de l'Eglise Catholique.

9. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

9.1. Financement et conséquences financières

En date du 20 novembre 2012, les fonds disponibles s'élèvent à Fr. 21.4 mios et le total des emprunts s'élèvent à Fr. 3.2 mios. Sur la base du budget adopté de l'exercice 2012 et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par la trésorerie.

Il est proposé d'amortir le montant de Fr. 110'000.00 de la manière suivante : Fr. 60'000.00 (Fr. 51'000.00 pour la partie génie civil de la mise en séparatif du réseau des collecteurs + 15% pour les divers, imprévus et régie, Fr. 7'650.00, pour un total de Fr. 58'650.00, montant arrondi à Fr. 60'000.00) pour la pose des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires seront directement amortis sur le fonds des égouts (Compte No 9280.004) ; et le solde d'environ Fr. 50'000.00 sera amorti sur 15 ans correspondant à une charge annuelle de Fr. 3'334.00.

9.2. Participation / subvention

S'agissant d'une ruelle communale (servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux), toutes les dépenses sont à la charge de la Commune.

9.3. Charges financières et d'entretien

- a) La charge financière annuelle théorique sera de Fr. 3'334.00 dans les comptes de fonctionnement et une annuité théorique de Fr. 4'834.00 (amortissement + intérêts sur 15 ans à 3%).
- b) Aucune charge d'entretien annuel supplémentaire ne sera engendrée.

9.4. Effets sur le personnel communal

La réalisation du projet n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

9.5. Impact sur l'environnement

La pose de luminaires LED apportera une économie de la consommation d'électricité et la mise en séparatif du collecteur permettra de réduire le traitement inutile des eaux claires à la STEP et donc d'améliorer le fonctionnement de cette dernière.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 36/2012 de la Municipalité du 30 novembre 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux,
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir directement le montant de Fr. 60'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » – compte No 9280.004 ;
5. d'amortir le solde à concurrence de Fr. 50'000.00 par le compte de fonctionnement (compte No 431.3311), sur une période de 15 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 30 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

L. Wehrli

L.S.

C. Martin

Annexes : - 1 plan de situation au 1:500
- 1 plan général (PDCOM)

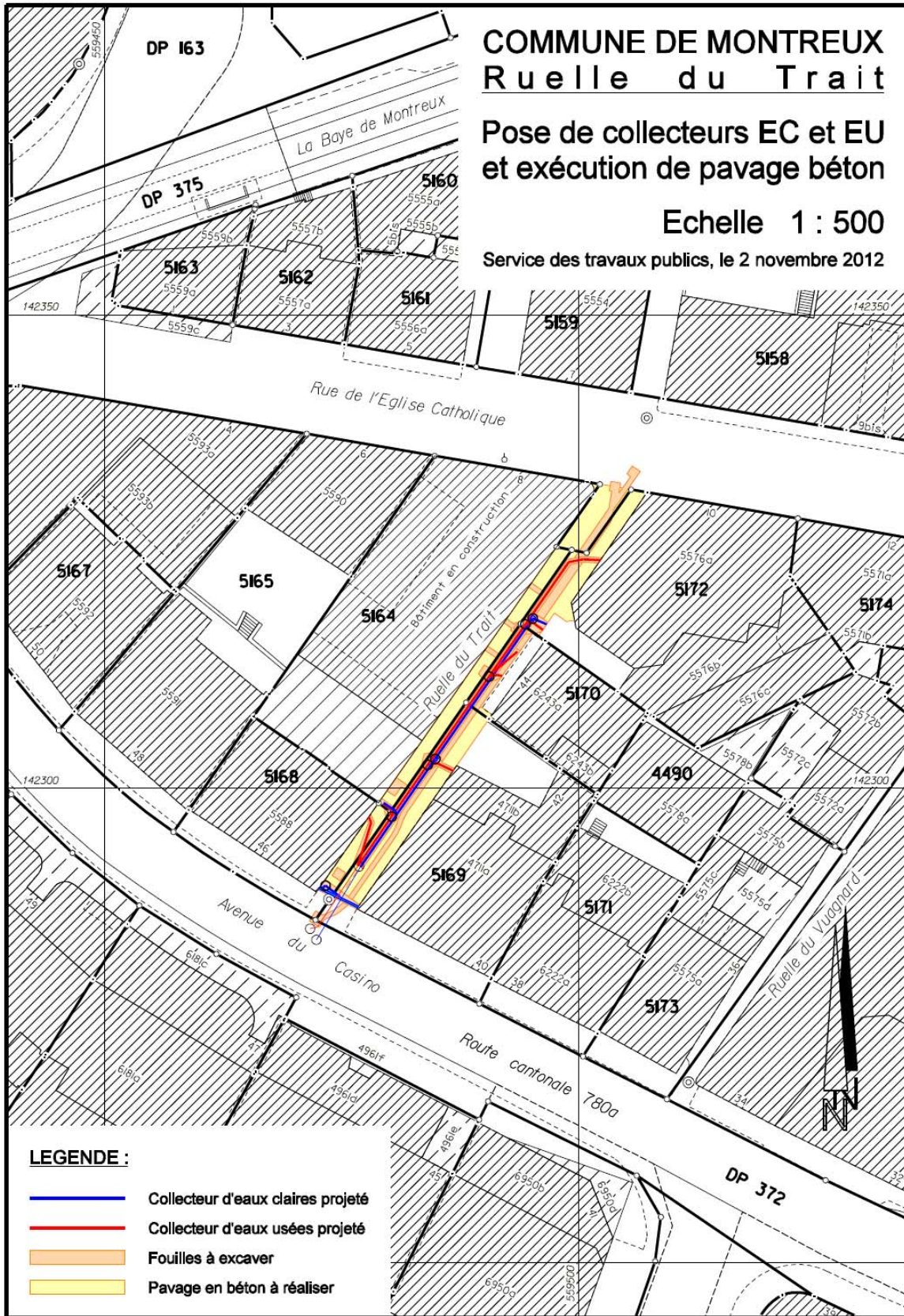
Délégation municipale : M. Christian Neukomm, Conseiller municipal

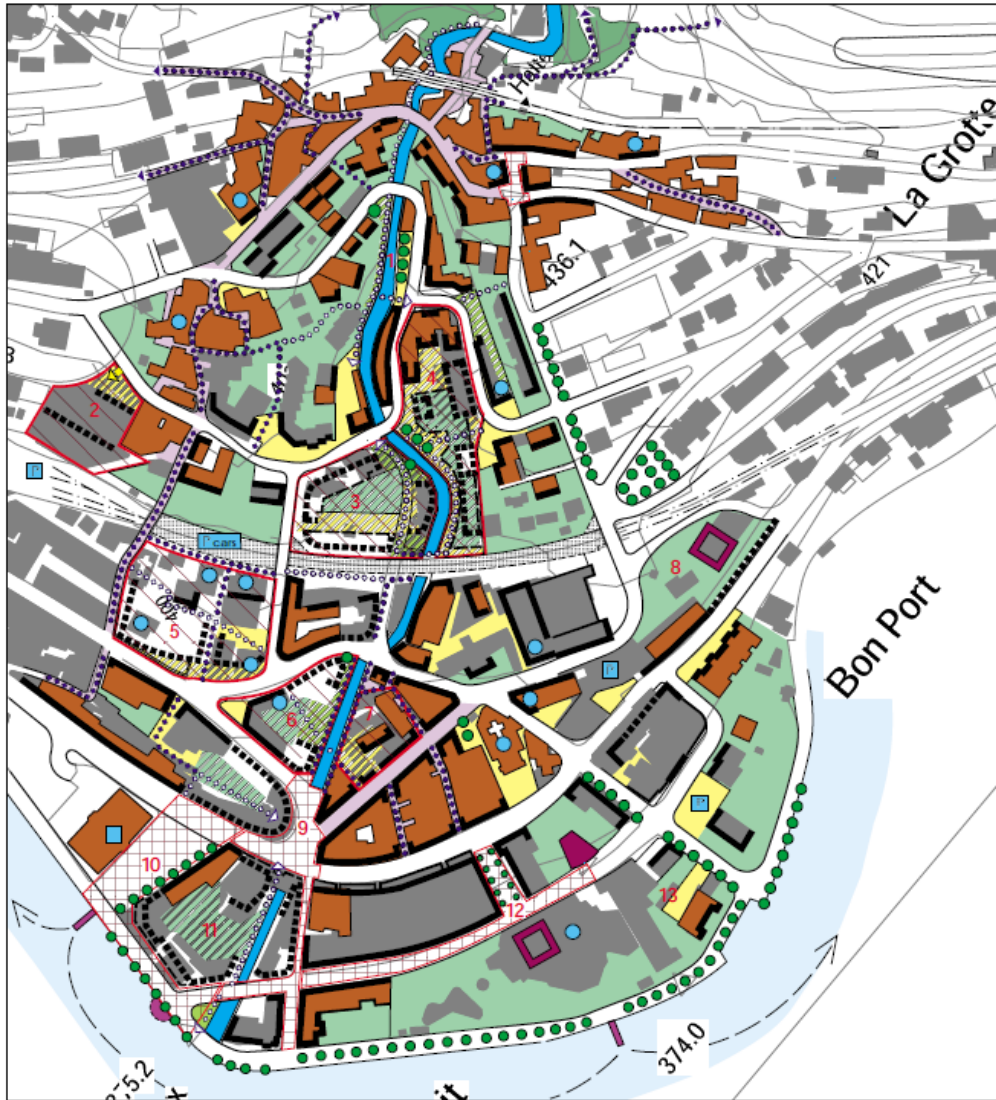
COMMUNE DE MONTREUX Ruelle du Trait

Pose de collecteurs EC et EU et exécution de pavage béton

Echelle 1 : 500

Service des travaux publics, le 2 novembre 2012





COMMUNE DE MONTREUX

PLAN DIRECTEUR
COMMUNAL
SCHEMA DIRECTEUR SECTORIEL
MONTREUX - CENTRE

ECHELLE GRAPHIQUE

0m 50 100 150m



LEGENDE

existant projeté

- front de bâtiment haut
- - - front de bâtiment bas
- bâtiment à fonction publique
- bâtiment ou ensemble de qualité
- Bâtiment repère/symbole à restaurer, à réinventer
- ▨ secteur à restructurer, à développer par PQ
- espace vert public, square
- cour, espace à dominante minérale
- jardin, espace à dominante végétale
- réseau vernaculaire et rues piétonnes
- liaison piétonne hors voirie
- espace public à requalifier
- arborisation structurante
- projet de couverture des voies CFF
- ▲ voies + gare, halte
- cours de la Baye de Montreux
- navette lacustre
- parking
- kiosque, buvette et autres structures légères en relation avec la rive
- 1 renvoi à un commentaire (voir texte)

urba
plan

SEPTEMBRE 1998
SEPTEMBRE 2000